

Département de la Haute-Savoie

Commune de CERCIER



REVISION n°2 du POS / ELABORATION du PLU

Réunion du Copil

Présentation de la synthèse du diagnostic et des enjeux

13 septembre 2016

L'AGENCE
des territoires





LE CONTEXTE TERRITORIAL

DIAGNOSTIC / ENJEUX

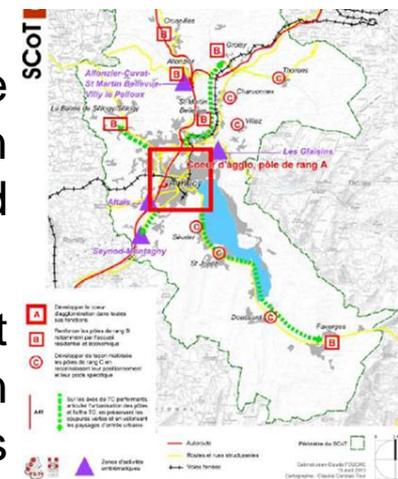
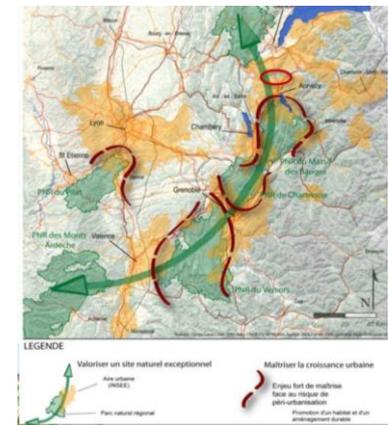
LE CONTEXTE TERRITORIAL

Un bassin de vie exceptionnel ...

- Une région attractive et dynamique à proximité de deux pôles économiques (Annecy au Sud et Genève au Nord).

Un territoire qui s'organise...

- Un projet de Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durables (DTADD) des Alpes du Nord, (non approuvé à ce jour) qui fixe sur le territoire des Alpes du Nord et du Sillon Alpin les orientations stratégiques de l'état.
- Le SCOT du Bassin annécien : cadre de cohérence et référence pour les différentes politiques menées sur un territoire, sur les thèmes de l'habitat, des déplacements, des équipements commerciaux, de l'environnement et de l'organisation de l'espace.
- À l'échelle de la CCPC : un projet de Territoire du « Pays de Cruseilles » définit CERCIER comme un « village rural »





LE CADRE SOCIO ECONOMIQUE : Socio-démographie / Logements

DIAGNOSTIC / ENJEUX

LA POPULATION

Caractéristiques de la structure démographique :

- Une croissance démographique modeste, des projections de croissance ralenties à l'échéance du PLU.

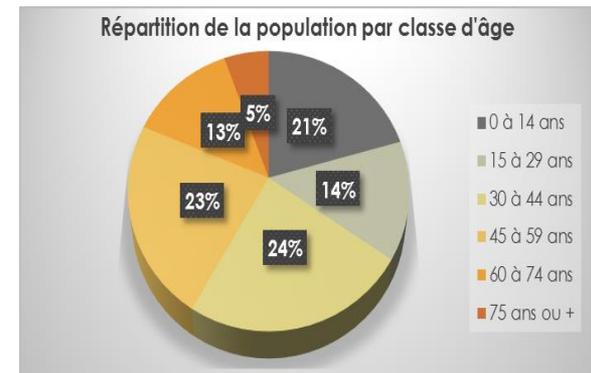
↳ Une population recensée à 606 habitants en 2012.

- Une croissance démographique équilibrée qui traduit néanmoins l'arrivée de jeunes ménages avec enfants.
- Une taille des ménages en baisse mais qui rattrape les tendances du bassin de vie.

↳ En moyenne 2,5 pers. / ménages en 2012.

- Des ménages d'une seule personne en légère hausse traduit une tendance à la décohabitation et au vieillissement.
- Une plus large représentation des Catégories Socio-Professionnelle (CSP) moyennes et supérieures.

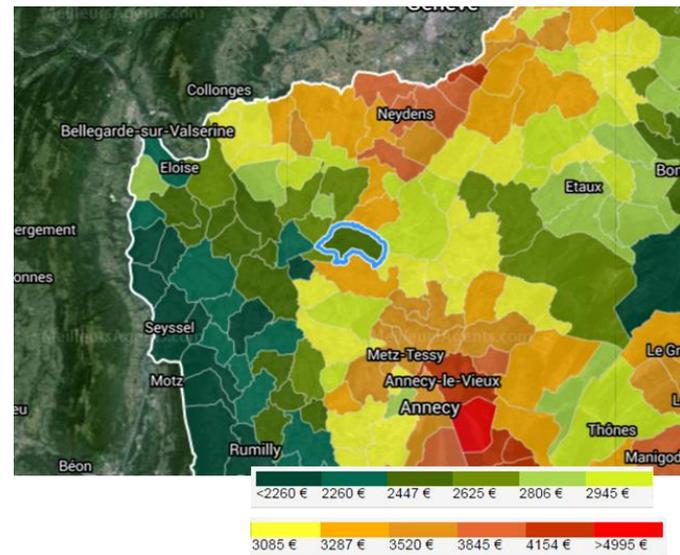
↳ Les cadres, professions intermédiaires et employés représentent les 2/3 des actifs de la commune.



LES LOGEMENTS

Caractéristiques de la structure du parc de logements :

- Une croissance continue du parc de logements mais des projections de croissance nettement ralenties à l'échéance du PLU.
 - ↳ *Un parc de logement comprenant 316 logements en 2012 (+ 33 qu'en 2007).*
- Une part importante de résidences principales.
 - ↳ *75,9 % du parc (soit 240 résidences principales) contre 86 % pour la CCPC.*
- Les résidences secondaires et logements occasionnels représentent environ 13% du parc de logements.
- Un coût du logement "intermédiaire", contribuant à l'attractivité de la commune.
- Des logements collectifs encore largement minoritaires, mais qui tendent à se développer.
 - ↳ *Au profit de la mixité sociale et d'une modération de la consommation spatiale.*
- Une prédominance des logements de grande taille, qui s'atténue du fait de récentes opérations de logements collectifs.
- Un parc de logements relativement ancien.



ENJEUX / QUESTIONNEMENTS :

➔ Une commune qui a su préserver ces caractéristiques rurales, malgré l'amorce d'une forme de périurbanisation.

Une attractivité maîtrisée de la commune qui s'est traduite jusqu'à présent par un dynamisme démographique porteur d'équilibres :

- **La structure de la population** : jeune, active, diversifiée socialement, qui est le résultat d'un solde migratoire maîtrisé en accompagnement de la production d'un parc de logements qui tend à se diversifier.
- **La mixité sociale et générationnelle** : un capital précieux à pérenniser pour le dynamisme et l'animation de la commune, au sein d'un contexte de "ralentissement" très probable de cet apport démographique à l'avenir, compte-tenu :
 - des limites de croissance imposées par le SCOT du bassin annécien (en termes de production de logements, consommation d'espace, mais aussi, protection des espaces agricoles et naturels),
 - des termes de la loi ENE (Engagement National pour l'Environnement), au regard des objectifs fixés en matière de limitation de la consommation d'espaces, dans le contexte d'un territoire "fini", où s'exercent d'autres enjeux (économiques, environnementaux, agricoles, paysagers...).

ENJEUX / QUESTIONNEMENTS :

Une croissance future à encadrer : quantitativement, qualitativement et spatialement :

- Quelle perspective d'évolution démographique à échéance du PLU ?
- Mais surtout quels types de logements ?
 - Pour pérenniser une mixité sociale et générationnelle : un parc de logement qui permette :
 - le renouvellement régulier de la population
 - la contribution, à hauteur des moyens de la commune, au renforcement des capacités d'hébergement des travailleurs saisonniers,
 - La garantie du maintien des équilibres du territoire (économie de l'espace, paysagers, agricoles...),
 - Le respect des objectifs fixés (par la loi ENE) en matière d'impact environnemental (performance énergétique, gestion des eaux pluviales...).
- Quelle répartition spatiale ? pour un bon fonctionnement (notamment en termes de transports et de proximité des services), le maintien des qualités du paysage et le renforcement du chef-lieu, comme pôle de vie.



LE CADRE SOCIO ECONOMIQUE : Economie et emplois

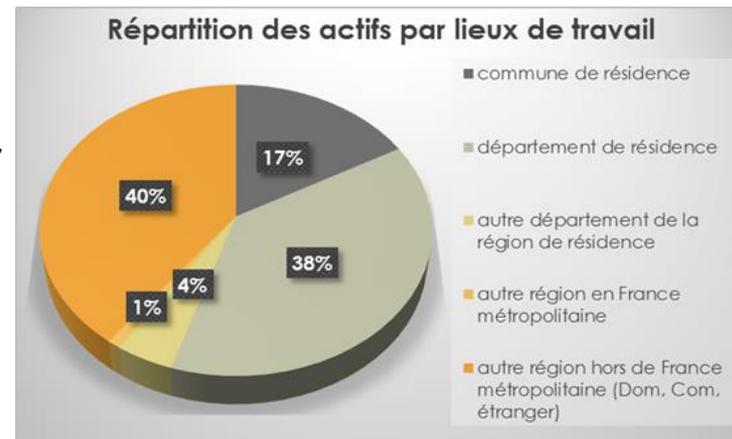
DIAGNOSTIC / ENJEUX

LES EMPLOIS

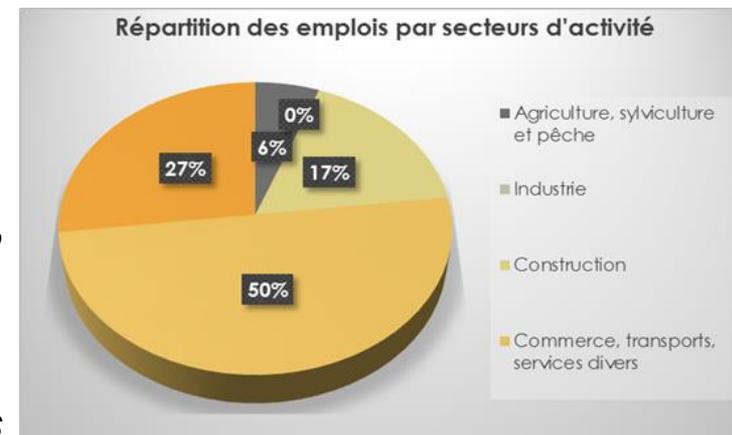
- Une forte dépendance vis-à-vis de l'extérieur pour les actifs de CERCIER*
 - ↳ 89 emplois proposés en 2012 (103 en 2007),
 - ↳ pour 100 actifs résidant sur la commune, seulement 30 emplois y sont proposés.
- ... qui explique des déplacements "pendulaires" importants majoritairement automobiles.

LES ENTREPRISES

- Un tissu économique marqué par des établissements de petite taille...
 - ↳ 75 % des entreprises n'ont pas de salariés, 96,3% en ont moins de 10.
- ... mais, néanmoins pourvoyeur d'emplois.
 - ↳ La moitié des emplois sont issus du secteur des commerces, transports et services divers.



* Auxquels il convient d'ajouter les effectifs des travailleurs saisonniers, importants pour l'activité économique de la commune et traités dans le paragraphe consacré à l'agriculture.



Le secteur de l'artisanat

- Un tissu artisanal diversifié participant à dynamiser le secteur agricole et l'économie présentielle.
 - ↳ 11 artisans déclarés au registre des métiers au 1^{er} avril 2016.

Le secteur touristique

- Un secteur économique porté par :
 - une offre en hébergement (gîtes et chambre d'hôtes),
 - une offre de loisirs « de proximité » (loisirs de plein air),
 - une fréquentation « de passage » favorisée par la proximité de sites touristiques à l'échelle intercommunale (dont le Pont de la Caille) et une situation géographique à l'intersection de deux sites touristiques majeurs (bassins annécien et genevois).



Le secteur des commerces et services de proximité

- Une offre de proximité concentrée principalement autour d'un café-restaurant, proposant un espace épicerie.
- ... complétée par une offre de commerces et services disponible au sein des communes voisines ou des bassins de vie genevois et annécien.

ENJEUX / QUESTIONNEMENTS :

- **Des activités économiques présentes sur la commune, à maintenir et développer,**
 - notamment pour la vie et l'animation de la commune,
 - par la mise en œuvre de dispositions réglementaires et d'aménagements adaptées (espaces à réserver aux activités économiques, amélioration du cadre de vie au travail, notamment autour de la qualité de l'armature des espaces publics et collectifs).

- **Le développement d'une offre commerciale et de services de proximité, en mixité avec l'habitat.**

- **Le développement de l'activité touristique et des loisirs de proximité, par :**
 - La préservation et la valorisation du patrimoine et de la qualité des paysages.
 - La poursuite du développement du maillage des cheminements piétonniers et sentiers, des activités de pleine nature et en lien avec l'activité agricole.



LE CADRE SOCIO ECONOMIQUE : **Activité agricole**

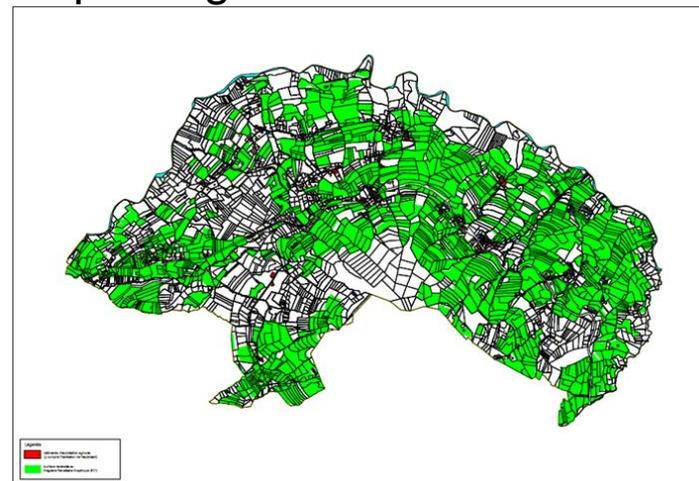
DIAGNOSTIC / ENJEUX

Une activité économique importante pour la commune ...

- Environ la moitié de la surface communale exploitée par l'agriculture.
- ... malgré la baisse du nombre d'exploitation :
 - de 39 exploitations en 2008 à 19 en 2016,
 - Une quarantaine d'emplois permanents,
- 4 exploitations / 19 jugées comme ayant une pérennité incertaine au regard de critère social (âge de l'exploitant et conditions de succession envisagée).

↳ *Nécessité de protéger les outils de production (bâtiments et terrains) pour favoriser la pérennité des structures et faciliter les transmissions.*

- Des systèmes de production spécialisés.
- Une valorisation des productions.
 - ↳ *Le maintien d'une agriculture diversifiée permet la conservation et l'entretien de grands espaces ouverts de la commune.*
- Un espace sous pression, notamment du fait de la croissance urbaine



ENJEUX / QUESTIONNEMENTS :

- **Le maintien et la protection de l'activité agricole sur le territoire communal** par la protection :
 - des sièges d'exploitation,
 - des surfaces nécessaires à l'activité agricole de la commune, mais aussi à l'échelle des territoires voisins.
- **L'accès facilité aux sièges d'exploitation et aux parcelles exploitées** (cheminements assurant la fonctionnalité agricole).
- **La contribution au maintien de la valorisation du sol par l'agriculture.**
- **Le maintien de conditions d'exercice de l'activité agricole** encore très présente sur le territoire communal, pour sa fonction économique, mais également d'entretien des espaces "ouverts" du paysage communal, et de maintien de la biodiversité.



LE CADRE SOCIO ECONOMIQUE : Equipements et services publics

DIAGNOSTIC / ENJEUX

Equipements et services publics :

- Une offre variée en équipements « de proximité », localisée essentiellement au chef-lieu ...
 - Institutionnels et services publics
 - Scolaires et dédiés à la jeunesse
 - Culturels
 - Sportifs et de loisirs
- ... complétée par une vie associative qui dynamise l'animation de CERCIER et ponctue la vie de la commune par divers évènements.
- Une offre intercommunautaire complémentaire, dont les habitants de CERCIER peuvent bénéficier :
 - Sportifs et de loisirs : terrains de foot, Centre Nautique de l'espace des Dronières et piscine des Ebeaux.
 - Culturels : Ecole de Musique, Bibliothèque intercommunale.
 - Scolaires et dédiés à la jeunesse : Maison de la Petite Enfance Brin de Malice (structure multi-accueil et relai d'assistantes maternelles), équipements et établissements scolaires.



ENJEUX / QUESTIONNEMENTS :

- Des besoins en équipements et services publics à anticiper :
 - Au regard de l'évolution démographique et urbaine, récente et projetée,
 - Au regard des attentes d'une population plus diverse et aux aspirations plus urbaines ou périurbaines ...

- Des équipements existants à optimiser autant que possible (usage / réhabilitation / extension).

- Des équipements et espaces publics futurs (éventuels), à localiser « au plus près » de la population, dans l'optique :
 - De leur accessibilité aisée par les modes « doux » (notamment pour les personnes à mobilité réduite, ou non motorisées), pour limiter les déplacements automobiles de proximité..



LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE : Les déplacements

DIAGNOSTIC / ENJEUX

LA MOBILITE « DOUCE » :

- Un maillage en mobilité "douce" (piétons et cycles) à développer,
 - ↳ *en lien notamment avec le maillage en mobilité douce d'agrément (sentiers de promenades ou de randonnées).*

LES TRANSPORTS COLLECTIFS :

- Une offre de transport collectif limitée au transport scolaire.
 - ↳ *En moyenne 1 liaison matin et soir vers les collèges et lycées de rattachement.*

DES PERSPECTIVES DE MOBILITE ALTERNATIVE :

- Des pratiques en faveur du co-voiturage à accompagner pour favoriser les évolutions des comportements.



ENJEUX / QUESTIONNEMENTS :

- Le **réseau de voirie** présent sur la commune supporte d'importants déplacements :
 - Les déplacements de transit.
 - Ceux liés aux déplacements domicile / travail.
 - Ceux liés aux déplacements de proximité.
- L'absence de desserte de la commune par un **réseau de TC** contraint les possibilités de modification des comportements de déplacements à l'échelle locale, intercommunale et du bassin de vie (et, notamment, au sujet des échanges transfrontaliers).
- ↳ En absence d'un TC performant, un **enjeu de limitation des déplacements automobiles de proximité** ainsi que de leurs nuisances pour la vie locale, en renforçant la proximité et le développement des modes de déplacements "doux".
- Un enjeu de **poursuite de l'aménagement du réseau de voiries.**
- La **poursuite du développement du réseau "modes doux".**
- Le **renforcement de la capacité de stationnement .**
- D'une manière générale, **l'intégration de la question de la mobilité dans tous les projets de développement** sur le territoire communal.



LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE : Les réseaux « secs »

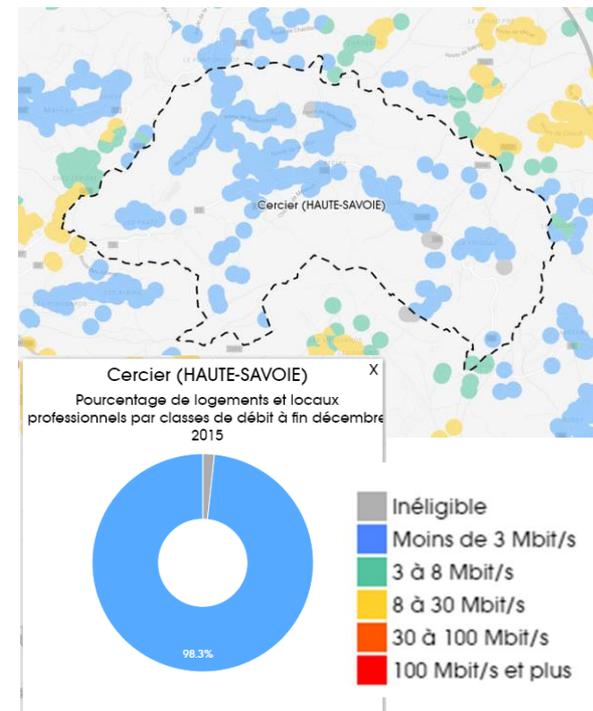
DIAGNOSTIC / ENJEUX

LE RESEAU ELECTRIQUE :

- une ligne électrique (à deux circuits de 400 kV) traverse le territoire de la commune (*Ligne de Cornier / Génissiat*).

LES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES :

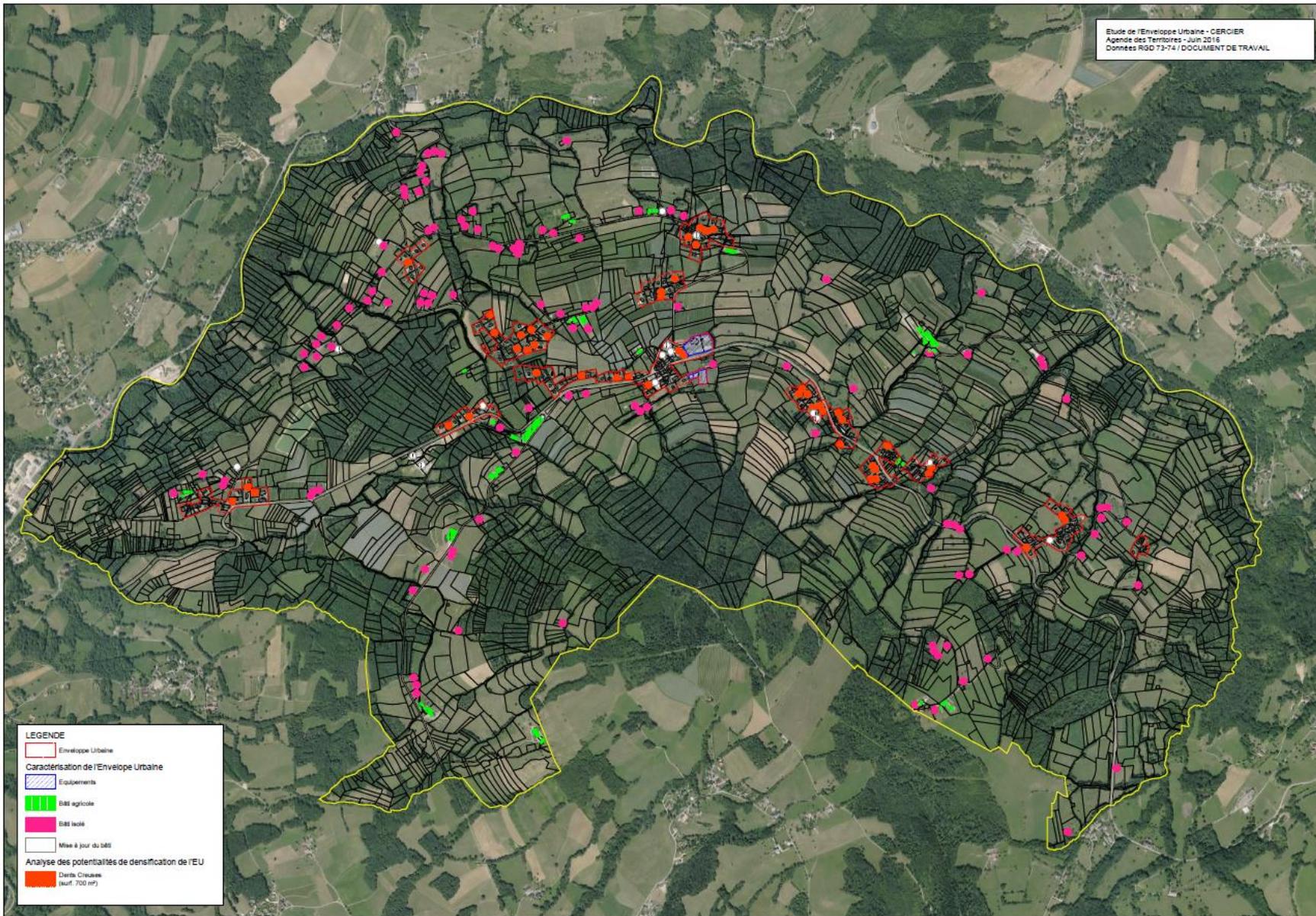
- En ce qui concerne la disponibilité des technologies ADSL (dont ADSL2+ ou VDSL2), Cercier dépend du NRA (Noeud de Raccordement d'Abonnés) de Choisy.
- Les secteurs résidentiels de la commune sont globalement éligibles au réseau haut-débit.
- Cercier ne dispose pas encore de réseaux FTTH ou FTTLA. Cependant, il est prévu à moyen terme, que le réseau de fibre optique traverse la commune.
- Cercier est entièrement couverte par les réseaux mobiles 2G et 3G et ne dispose pas d'antennes relais.





LA CONSOMMATION SPATIALE

DIAGNOSTIC / ENJEUX



Surface et caractérisation de l'enveloppe urbaine

- Surface totale de l'enveloppe urbaine : 34,1 ha,
 - Dont équipements : 1,28 ha.
- Surface des éléments isolés :
 - 116 éléments du bâti isolé, d'une surface estimée moyenne de 700 m².

↳ **SURFACE TOTALE (enveloppe urbaine + bâti isolé) : 42,2 ha.**

- A titre de comparaison, en 2005, la surface de l'enveloppe urbaine s'élevait à 30,44 ha, à laquelle s'ajoutaient 112 éléments du bâti isolé.
- Ainsi depuis 2005, 3,7 ha ont été consommés (+ 12,2 %).
- A noter toutefois que le comblement de certains espaces interstitiels et/ou dents creuses a permis d'intégrer au sein de l'enveloppe urbaine de 2016 des éléments du bâti isolé de 2005.



ASSISTANCE ENVIRONNEMENTALE

DIAGNOSTIC / ENJEUX

LA DÉMARCHE D'ASSISTANCE ENVIRONNEMENTALE

L'état des lieux sur neuf thématiques environnementales :

Analyse à partir des données d'inventaires et des études existantes.

Repérage de terrain.

Consultation des personnes ressources.

- Le patrimoine naturel : biodiversité, dynamique écologique
- Le paysage : paysage hérité, perçu et vécu, le patrimoine
- L'eau : ressources et qualité
- Les sols : les sols pollués, les matériaux de construction
- L'air : qualité et rejets
- L'énergie : consommations, ressources énergétiques locales (énergies renouvelables)
- Les déchets : collecte, quantités, flux, traitements, stockage, valorisation/recyclage
- Le bruit : nuisances sonores des infrastructures routières
- Les risques : naturels et industriels, transport de matières dangereuses

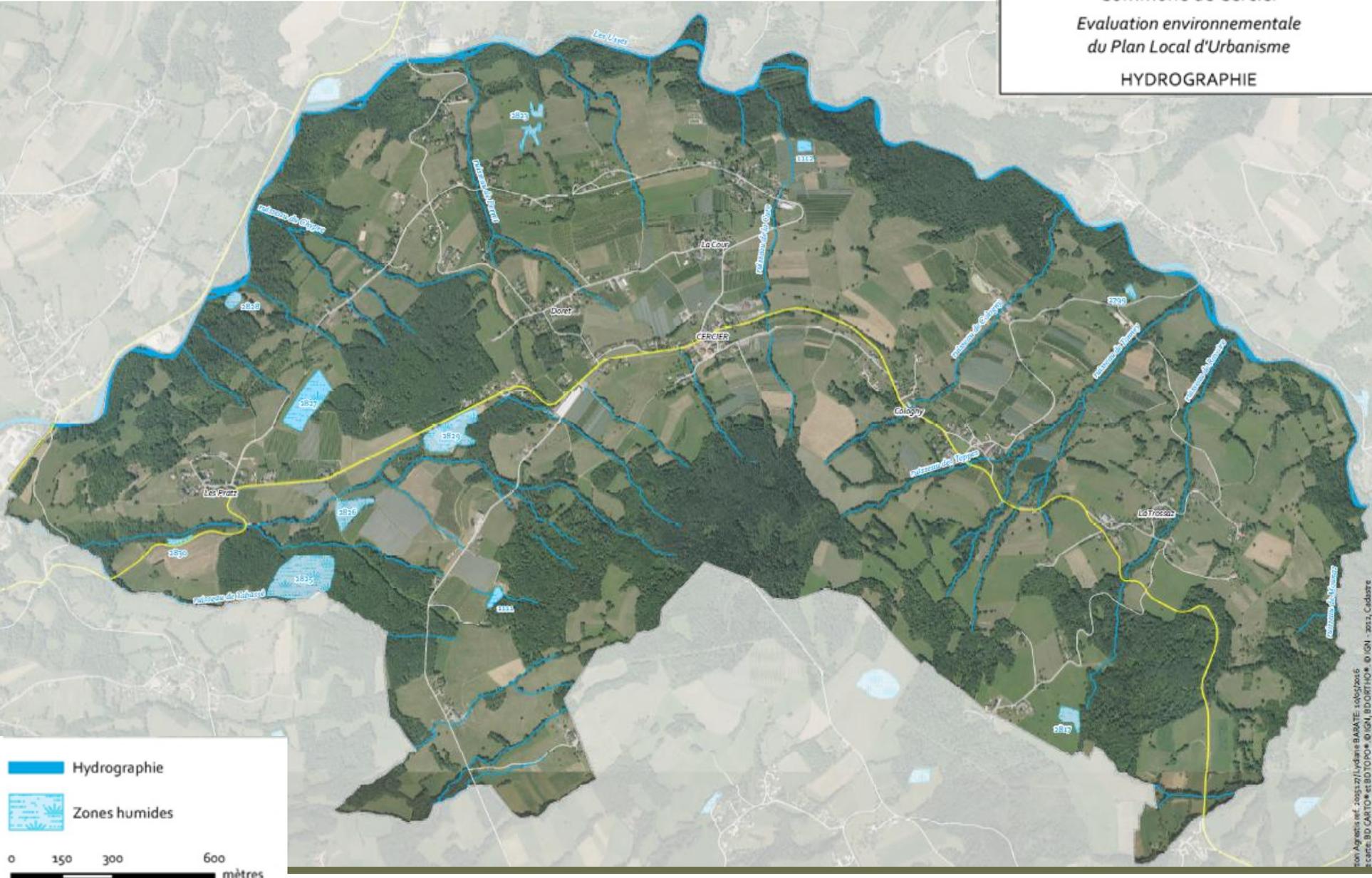


Biodiversité et dynamique écologique

DIAGNOSTIC / ENJEUX

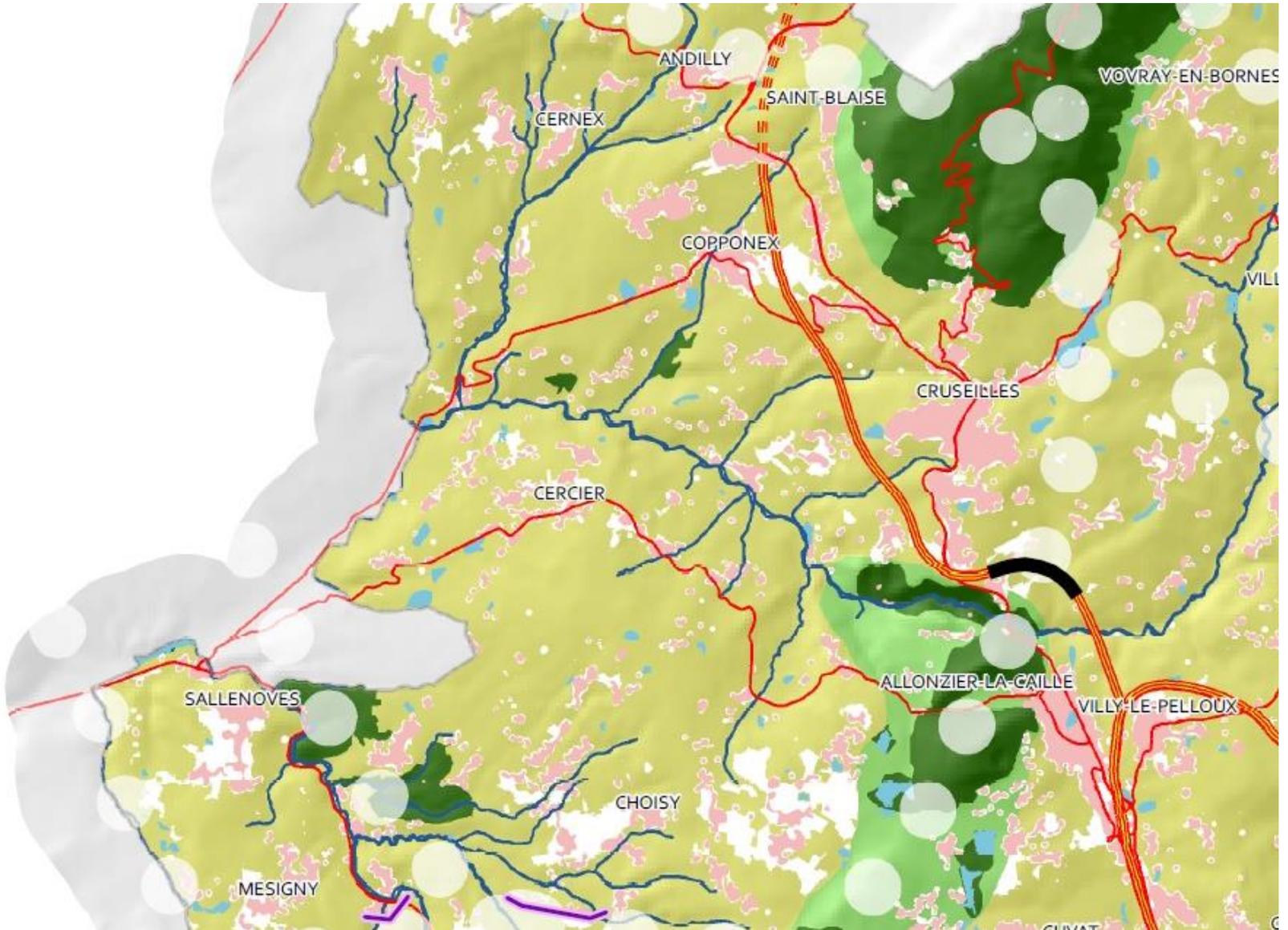
LE PATRIMOINE NATUREL RECONNU

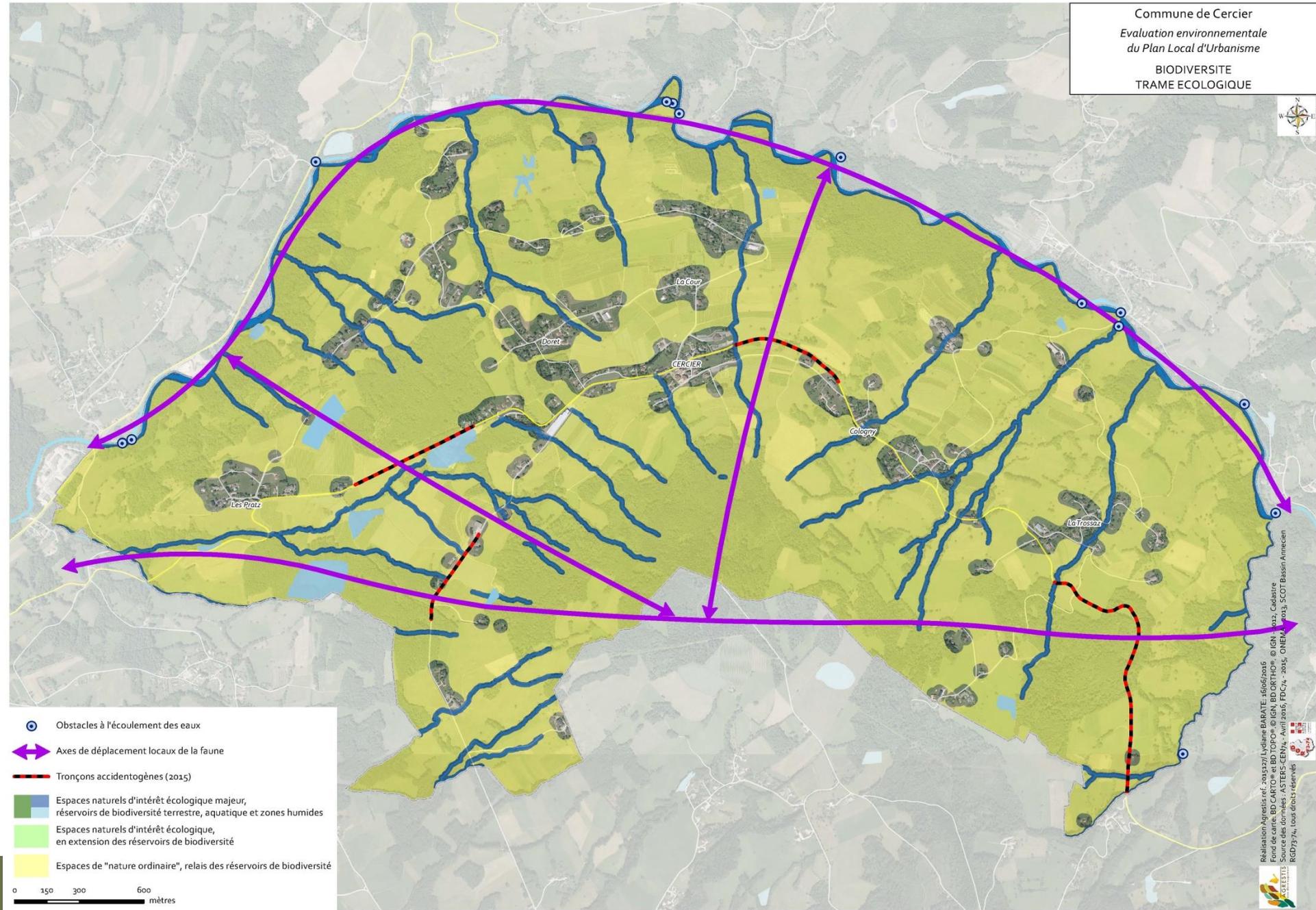
Commune de Cercier
Evaluation environnementale
du Plan Local d'Urbanisme
HYDROGRAPHIE



LA DYNAMIQUE ÉCOLOGIQUE

Extrait de la Trame écologique (nord)
Source : SCoT Bassin Annecien





- ⊙ Obstacles à l'écoulement des eaux
 - ↔ Axes de déplacement locaux de la faune
 - Tronçons accidentogènes (2015)
 - Espaces naturels d'intérêt écologique majeur, réservoirs de biodiversité terrestre, aquatique et zones humides
 - Espaces naturels d'intérêt écologique, en extension des réservoirs de biodiversité
 - Espaces de "nature ordinaire", relais des réservoirs de biodiversité
- 0 150 300 600 mètres

LE PATRIMOINE NATUREL RECONNU

▪ Des continuums écologiques fonctionnels :

- Des continuums des milieux forestiers, agricoles, aquatiques qui permettent le déplacement de la faune sur le territoire communal.
- Plusieurs axes de déplacements locaux sont identifiés sur la commune :
 - Au niveau des Usses,
 - Un axe Est-Ouest au sud de la commune,
 - Deux axes traversant la commune (plutôt orientés Nord-Sud) :
 - L'un via le Bois du Chypre,
 - L'autre via les Communaux.

▪ Quelques obstacles :

- L'urbanisation relativement diffuse.
- Les infrastructures de transport : RD2 et RD203.
- Des obstacles aux continuités aquatiques.

ATOUTS / FAIBLESSES ET ENJEUX

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Des réservoirs de biodiversité constitués par les zones humides et les nombreux cours d'eau.</p> <p>Des continuums de milieux naturels fonctionnels et perméables aux espèces, permettant ainsi leur déplacement sur la majeure partie de la commune.</p>	<p>La présence d'obstacles perturbant les déplacements de la faune (terrestres et aquatiques).</p>

- Les espaces naturels et agricoles riches en biodiversité et leur espèces associées (zones humides et ripisylves des cours d'eau).
- La diversité des milieux au sein des espaces dits de nature-ordinaire (milieux agricoles, boisés, humides) et en continuité des réservoirs de biodiversité, afin de faciliter les déplacements des espèces.
- La dynamique fonctionnelle de ces espaces, en limitant la fragmentation des milieux.



Eau

DIAGNOSTIC / ENJEUX

ATOUPS / FAIBLESSES

Des outils de gestion :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée (SDAGE) 2016-2021.
- Le contrat de bassin versant des Usses.
- Des schémas directeurs en eau potable et assainissement approuvés à l'échelle de la CCPC.

Qualité des eaux (données SDAGE 2016-2021)

ATOUPS	FAIBLESSES
<p>Bonne qualité de la masse d'eau souterraine</p> <p>Bon état chimique des Usses...</p>	<p>Un bassin versant des Usses déficitaire.</p> <p>...mais un objectif d'atteinte du bon état écologique reporté en 2027.</p>

ATOUTS / FAIBLESSES

Eau potable :

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une eau potable distribuée à la population de bonne qualité...</p>	<p>Unité fonctionnelle de Cercier est déficitaire en termes de ressource en eau potable → Un maillage nécessaire pour sécuriser l'alimentation en eau potable de la CC à moyen terme en période de pointe.</p> <p>... malgré quelques contaminations bactériologiques ponctuelles (captage de Buidon).</p>

ATOUPS / FAIBLESSES

Assainissement :

ATOUPS	FAIBLESSES
Une opération de réhabilitation des installations ANC qui se termine (fin juin 2016)...	Un faible taux de raccordement à l'assainissement collectif (64 %). ... mais un grand nombre d'installations encore non-conformes.

ENJEUX

- La protection de la ressource en eau potable et la lutte contre les pollutions.
- La maîtrise des rejets aux cours d'eau notamment liés à l'assainissement non-collectif.
- La dynamique de développement urbain face aux évolutions des capacités d'assainissement et d'alimentation en eau potable, étant donné le bilan quantitatif global déficitaire du bassin versant des Usses.
- La prise en compte des eaux de ruissellement dans les zones d'urbanisation futures.



Gestion des déchets

DIAGNOSTIC / ENJEUX

ATOUTS / FAIBLESSES ET ENJEUX

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une filière de collecte et de valorisation structurée.</p> <p>Un ratio d'ordures ménagères résiduelles par habitant à l'échelle de la CC qui reste stable entre 2013 et 2014....</p> <p>Un tri bien développé et pratiqué.</p> <p>La mise en place d'une filière « ECOMOBILIER » pour une revalorisation de la matière (encombrants, ferrailles et bois)</p> <p>Le développement du compostage individuel à l'échelle de la CCPC pour diminuer la quantité d'OM.</p>	<p>... mais qui reste plus important sur la CC qu'à l'échelle régionale.</p>

- La réduction à la source de la production de déchets : compostage individuel / collectif,...



Risques

DIAGNOSTIC / ENJEUX

CARTE DES ALÉAS NATURELS

CARACTÉRISATION DES ZONES

Commune de CERCIER
Carte des aléas naturels

Degré d'aléas

- Aléa fort (3)
- Aléa moyen (2)
- Aléa faible (1)
- Aléa nul (0)

Exemple : **G3**

Type de phénomène :

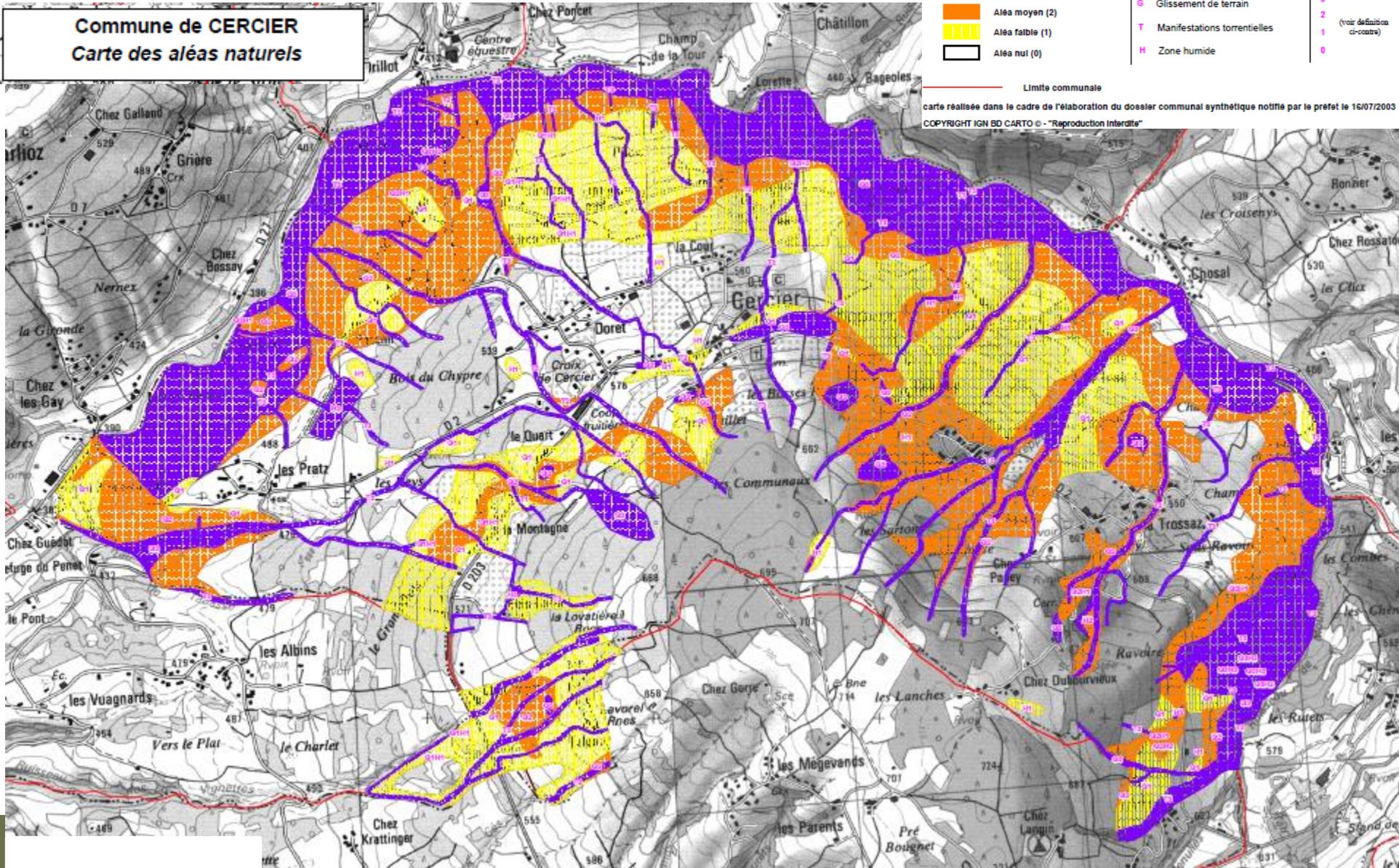
- G** Glissement de terrain
- T** Manifestations torrentielles
- H** Zone humide

Degré d'aléas :

- 3**
- 2** (voir définition ci-dessus)
- 1**
- 0**

— Limite communale

carte réalisée dans le cadre de l'élaboration du dossier communal synthétique notifié par le préfet le 16/07/2003
COPYRIGHT IGN BD CARTO © - "Reproduction Interdite"



ATOUTS / FAIBLESSES ET ENJEUX

ATOUTS	FAIBLESSES
Une localisation des aléas naturels (glissement de terrain, séisme, crue torrentielle, zone humide)...	... mais pas de carte des risques, prenant en compte la vulnérabilité des constructions existantes voire futures.

- La réalisation d'un PPRn pour une meilleure prise en compte de l'ensemble des risques naturels dans l'aménagement communal afin de :
 - Ne pas aggraver les risques existants.
 - Limiter la vulnérabilité des aménagements nouveaux.
- Les espaces de fonctionnalité des cours d'eau et la fonction hydraulique des zones humides présentes sur la commune.
- La qualité et l'entretien des boisements des berges et du lit majeur des cours d'eau.



Sols et sous-sols

DIAGNOSTIC / ENJEUX

ATOUTS / FAIBLESSES ET ENJEUX

ATOUTS	FAIBLESSES
Pas de sites et sols pollués.	

- Aucun enjeu relevé.



Bruit

DIAGNOSTIC / ENJEUX

ATOUPS / FAIBLESSES ET ENJEUX

ATOUPS	FAIBLESSES
Pas d'infrastructure routière à caractère réglementaire.	

- Aucun enjeu relevé.



Énergie

DIAGNOSTIC / ENJEUX

ATOUPS / FAIBLESSES

Transports – mobilité :

ATOUPS	FAIBLESSES
Des aires de covoiturages à proximité de la commune (Saint-Martin-Bellevue).	D'importants déplacements domicile-travail depuis la commune. L'absence de desserte de la commune par un réseau de TC. Un maillage en mobilité "douce" (piétons et cycles) à développer.

Résidentiel :

ATOUPS	FAIBLESSES
	Un parc de logements relativement ancien (~79 % ont été construits avant la 2ème RT).

ATOUTS / FAIBLESSES

Agriculture :

ATOUTS	FAIBLESSES
	Une forte proportion de GES émise par le secteur agricole (>65%).

Énergies renouvelables :

ATOUTS	FAIBLESSES
Un potentiel d'énergies renouvelables exploitable et des installations qui se développent...	... mais qui restent tout de même marginales sur le territoire.

ENJEUX

- Le potentiel de développement des énergies renouvelables.
- L'efficacité énergétique du bâti ancien : renouvellement urbain.
- La présence de commerces et services de proximité, en lien avec l'évolution démographique envisagée.
- L'évolution des modes de déplacement domicile-travail.
- La poursuite du développement du réseau « modes doux ».
- Un développement urbain prenant en compte les contraintes du monde agricole, et notamment l'accès aux parcelles.



Qualité de l'air

DIAGNOSTIC / ENJEUX

ATOUTS / FAIBLESSES ET ENJEUX

ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Air d'une qualité globalement bonne avec une diminution du nombre d'activations des dispositifs préfectoraux (seuil d'information / seuil d'alerte)...</p>	<p>...avec toutefois quelques dépassements des normes réglementaires pour les poussières en suspension (majoritairement liées au résidentiel sur Cercier).</p>

- L'exposition des populations aux émissions polluantes.

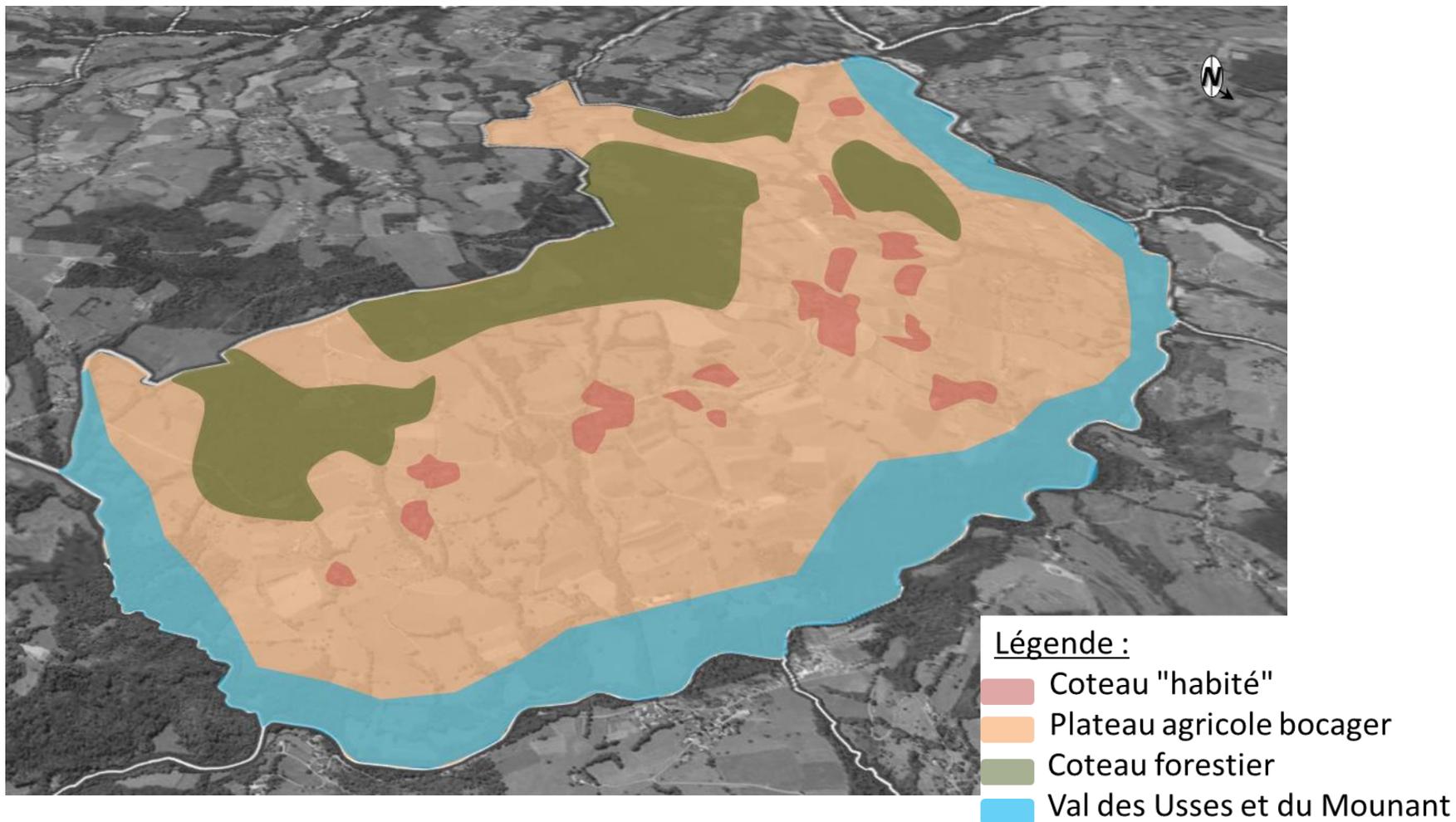


Etat Initial de l'Environnement

PAYSAGE

GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS – le site communal

- Un paysage agricole à dominante bocagère



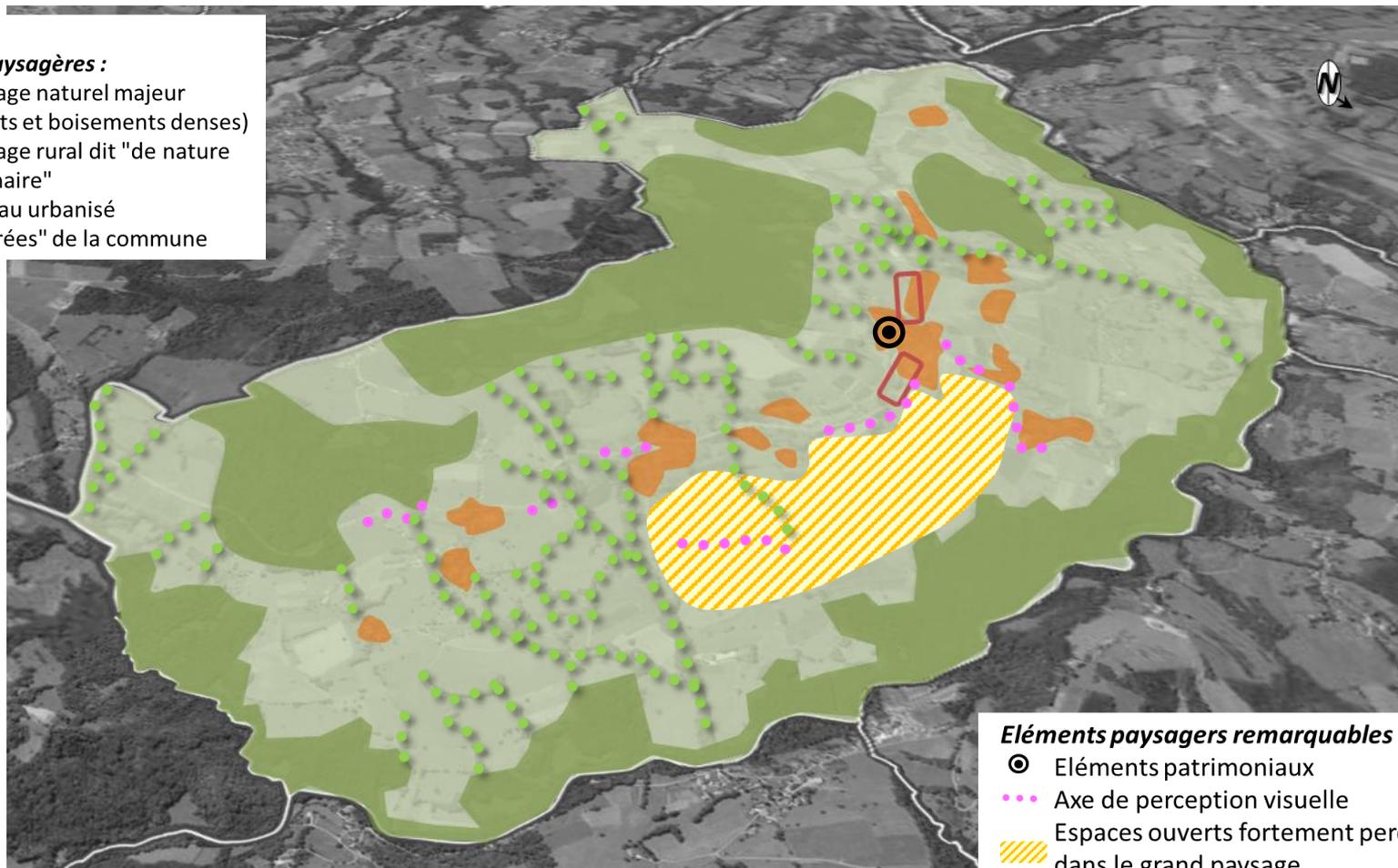
LES ENTITES PAYSAGERES / ELEMENTS REMARQUABLES

- Un paysage agricole à dominante bocagère :

Légende :

Entités paysagères :

- Paysage naturel majeur (forêts et boisements denses)
- Paysage rural dit "de nature ordinaire"
- Coteau urbanisé
- "Entrées" de la commune



Éléments paysagers remarquables

- Eléments patrimoniaux
- Axe de perception visuelle
- ▨ Espaces ouverts fortement perceptibles dans le grand paysage
- Haies structurantes

ATOUPS / FAIBLESSES

	ATOUPS	FAIBLESSES
Paysage	<p>Entretien et maintien de paysages ouverts grâce à l'activité agricole.</p> <p>Des éléments du patrimoine rural identitaire de la commune à préserver.</p> <p>Une requalification paysagère de la traverse du chef-lieu.</p>	<p>Des franges urbaines floues et des transitions entre milieux urbanisés et espaces naturels parfois mal définies.</p> <p>Des formes architecturales éclectiques notamment dans les hameaux.</p>

LES ENJEUX PROBLEMATISES PAR ENTITES PAYSAGERE :

- **Le paysage naturel majeur (espaces boisés et forestiers) :**
 - Le maintien du caractère naturel et boisé de ces espaces pour les grands équilibres du paysage communal et son identité.
 - Le maintien de la netteté des franges boisées au profit de la lisibilité du paysage communal.
 - Une attention à apporter dans leur transcription réglementaire dans le PLU afin de ne pas encourager l'enfrichement, et en parallèle permettre leur valorisation respectueuse au bénéfice des activités « nature » de loisirs.

LES ENJEUX PROBLEMATISES PAR ENTITES PAYSAGERE :

▪ **Le paysage rural dit de "nature ordinaire" :**

- La préservation de la pérennité de l'activité agricole en faveur du maintien du caractère ouvert de ces espaces.
- La limitation de l'extension linéaire et dispersée de l'urbanisation au profit de la lisibilité de ces paysages et la recherche d'une certaine densité des opérations futures, permettant des économies d'espace.
- La maîtrise de la production architecturale contemporaine dans ces espaces où la ruralité domine encore, par une meilleure prise en compte du "sens du lieu".
- La préservation des éléments boisés et végétaux ponctuels qui caractérisent ces espaces agricoles (bosquets, haies, vergers, ripisylves...).

▪ **Le paysage urbain :**

- Le développement de l'armature des espaces publics, et la recherche d'un rapport qualitatif entre espaces publics et privés, au profit du confortement de "l'urbanité" du chef-lieu, et de la qualité de son cadre de vie.
- Le traitement des franges bâties, dans un objectif de "réparation paysagère" au profit de la lisibilité de l'enveloppe urbaine de ce dernier.

LES ENJEUX PROBLEMATISES PAR ENTITES PAYSAGERE :

▪ **Le paysage urbain (suite) :**

- La structuration urbaine des abords des RD1201 et RD23 au profit du renforcement de la qualité paysagère de la traverse.
- Globalement la maîtrise de :
 - l'architecture contemporaine au profit d'une plus grande unité dans son expression.
 - l'optimisation attendue des espaces d'habitat individuel en sites de coteaux.
- La réussite du projet de confortement du chef-lieu, afin qu'il contribue à sa structuration et au renforcement de son caractère villageois, notamment par la recherche :
 - d'une densité du bâti adaptée,
 - du développement du maillage d'espaces publics de qualité, et de leur greffe sur le réseau existant.

LES ENJEUX PROBLEMATISES PAR ENTITES PAYSAGERE :

- **Les patrimoines naturels et bâtis de la commune :**
 - Les espaces ouverts fortement perceptibles dans le grand paysage
 - La prise en compte, lors des projets de développement, de l'exposition visuelle de ces espaces de "mise en scène", contribuant à la lisibilité du paysage urbain de CERCIER et la gestion des franges de l'urbanisation en limite.
 - Ripisylves et haies structurantes
 - cf chapitre relatif au paysage rural dit de "nature ordinaire"
 - Le bâti d'intérêt patrimonial ou architectural
 - L'identification des constructions et groupements bâti traditionnels (y compris leurs abords), et du patrimoine vernaculaire, en vue leur préservation et valorisation.



En conclusion du diagnostic et de l'EIE...

... LES ENJEUX TRANSVERSAUX

Constat général :

- CERCIER bénéficie d'une situation et d'une accessibilité privilégiées, aux portes des agglomérations annécienne et genevoise, qui lui confèrent une attractivité, notamment pour l'habitat, que la commune a su maîtriser.
- La commune a su tirer parti de ces atouts, en développant au cours des dernières années un parc d'habitat plus diversifié, vecteur de dynamisme démographique et un équilibre social et générationnel de la population communale. Pour maintenir cet équilibre il conviendra de poursuivre la diversification du parc de logement :
 - au profit d'une urbanisation future plus économe, en termes d'espace et de coût d'infrastructures (grâce notamment à des programmes d'habitat intermédiaire et collectif),
 - permettant de préparer les conditions d'un fonctionnement plus "soutenable", en termes de renforcement de la proximité, de densité compatible avec la mise en œuvre d'une mobilité durable et accessible à tous,
 - et dans le respect des objectifs de croissance démographique attribués à Cercier par le SCOT du Bassin annécien.

Des enjeux transversaux :

Enjeux 1

La protection et la valorisation du patrimoine naturel et paysager ...

- ... des milieux agricoles et naturels, supports de l'identité de la commune, de milieux patrimoniaux (zones humides) et de gestion des eaux pluviales et de ruissellement (épuration et rétention),
- ... un cadre paysager périurbain à forte dominante rurale, qui participe de la qualité du cadre de vie de la commune,

⇒ *au profit de la qualité du cadre de vie de la commune, donc de son attractivité.*

Enjeux 2

Le renforcement et l'organisation de la vie de proximité ...

- ... pour une organisation territoriale (mobilité, mixité fonctionnelle) permettant la réduction de la consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables,
- ... pour relever les enjeux démographiques et de mobilité de demain,

⇒ *au profit de la qualité de vie des habitants actuels et futurs, et d'un fonctionnement plus "durable".*

Enjeux 3

Le confortement de l'activité économique et de l'emploi dans toutes ses composantes...

- ... un potentiel de développement d'une économie présente : agriculture, tourisme, loisirs, artisanat, commerces, services,

⇒ *au profit de la vie et de l'animation de la commune.*

1- La protection et la valorisation du patrimoine naturel et paysager...

- La préservation de la biodiversité et de la mosaïque de milieux naturels présents sur le territoire communal.
- La préservation et la valorisation du patrimoine paysager (bâti, naturel et agricole) dans toutes ces composantes.
- La prise en compte des risques et nuisances au sein des espaces naturels.
- La valorisation et la structuration des espaces urbanisés au profit de la qualité du cadre de vie des personnes habitant et/ou travaillant à CERCIER.
- L'orientation des choix de fonctionnement et de développement futurs, afin de limiter l'empreinte environnementale de l'urbanisation, que ce soit en termes de biodiversité, de limitation des risques, de gestion des ressources naturelles (énergétiques, eau,...), d'amélioration de la qualité de l'air...

2- Le renforcement et l'organisation de la vie de proximité ...

- Le confortement des fonctionnalités urbaines de proximité au cœur de la vie communale :
 - une fonction d'accueil de la population à poursuivre au bénéfice du maintien de la dynamique sociale et générationnelle,
 - le renforcement d'une polarité qualitative à travers l'organisation d'un cadre de vie structuré autour d'une armature d'espaces publics de qualité.
 - des réponses à apporter en termes d'équipements et d'infrastructures.
- La maîtrise et l'orientation du développement de l'urbanisation avec :
 - la poursuite du développement d'un parc de logements plus diversifié qui permettra à terme de conforter l'équilibre générationnel et social de la population et facilite son parcours résidentiel.
 - la poursuite du développement futur de l'urbanisation, économe et raisonnée.
 - un développement prenant en compte les enjeux de la mobilité de demain.

3- Le développement d'une activité économique "de proximité"...

- Le confortement des activités non nuisantes, des services de proximité et de l'emploi local, en mixité avec l'habitat.
- Le maintien de conditions de pérennité de l'activité agricole (dans sa fonction économique et d'entretien du paysage), en termes d'espace et de fonctionnalité.
- Le développement des loisirs de proximité, voire du tourisme, en lien avec la qualité des paysages et la valorisation du patrimoine :
 - la protection et valorisation des paysages et du patrimoine rural et naturel,
 - le développement des infrastructures et équipements de loisirs de proximité dans un contexte d'agglomération, voire d'infrastructures touristiques (maillage d'un cheminement piétonnier et de sentiers, activités de pleine nature, ...).

L'AGENCE
des territoires



Merci de votre attention...